

REGISTRE DES DÉLIBÉR DU CONSEIL COMMUN

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Publié le 09/10/2024

ID: 038-200040111-20241001-24 131-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers - 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24_131

OBJET: CONSTRUCTION DU SIÈGE DE L'OTI ET MAISON DU PARC -AVENANT N°3 – LOT 15

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre à 19 heures, Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 25 septembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice: 36 Présents : 29 Pouvoirs: 6 Votants: 35

Résultat des votes :

Pour: 35 Abstention: 0 Contre: 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel); Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers); Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Gilles GENOVESE (La Bauche); Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles); Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel-les-Echelles); Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers); Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte); Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz); Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière); Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Marie-Aude GONON, Olivier LEMPEREUR (Saint-Laurent-du-Pont); Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse); Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73); Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud-de-Couz).

Pouvoirs : Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN ; Marc GAUTIER à Anne LENFANT; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET; Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO.

CONSIDÉRANT les travaux de construction du siège de l'OTi et de la Maison du PnrC,

CONSIDÉRANT les marchés signés avec les entreprises, et particulièrement le lot 15 avec la Société ODDOS ENERGIE.

CONSIDÉRANT l'avenant n°3 ayant pour but d'acter le changement de nom et le déménagement de la société ODDOS ENERGIE, basée ZA Le Parvis, 38500 VOIRON, devenue EXILEN et demeurant à présent au 735, rue René Rambaud, Le Parvis 2, 38500 VOIRON.

CONSIDÉRANT que cet avenant n'entraine aucune incidence financière,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

- Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ
- AUTORISE la Présidente à signer l'avenant n°3 (joint en annexe).

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 2 octobre 2024

La Présidente, E LENFANT



Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Recu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 09/10/2024



ID: 038-200040111-20241001-24_131-DE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES **Direction des Affaires Juridiques**

MARCHES PUBLICS

EXE₁₀

AVENANT N° 3 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle tertiaire - ZI Chartreuse-Guiers - 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS D'une part, Εt

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE Maison du Parc - 38380 SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

D'autre part,

Dont le mandataire est la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (4C)

Représentée par Madame Anne LENFANT, Présidente de la 4C, mandataire du groupement.

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

EXILEN 735 rue René Rambaud - Le Parvis 2 **38500 VOIRON**

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Travaux pour la construction de la Maison du Parc Naturel Régional de Chartreuse et du Siège de l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse à Saint-Pierre-de-Chartreuse.

- Date de la notification du marché public : 14/06/2022
- Durée d'exécution du marché public : 16 mois.
- Montant initial du marché public :

Taux de la TVA: 20 %

Montant HT: 150 259.70 € Montant TTC: 180 311.64 €

Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Rappel: Montant de l'avenant 1:

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT : - 630.00 €

Montant TTC: - 756.00 €

Rappel: Montant de l'avenant 2:

Taux de la TVA : 20 %
 Montant HT : 1 641.60 €
 Montant TTC : 1 969.92 €

Nouveau montant du marché public après avenants 1 et 2 :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT : 151 271.30

Montant TTC : 181 525.56

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant a pour objet d'acter le changement de nom et le déménagement de la société ODDOS ENERGIE, basée ZA Le Parvis, 38500 VOIRON, devenue EXILEN et demeurant à présent au 735 rue René Rambaud, Le Parvis 2, 38500 VOIRON

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence fi	inancière sur	le montant d	lu marché public
(Cocher la case correspondant	te.)		

⊠ Non □ Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BILLARD Jean-Lou Dirigeant	VOIRON 23/07/2024	735 Rue René Rambaud (1915) 10 00 12 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
		SARET 403 284 656 000 Code APE 4322A

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

)	a	g	е	:	2
--	---	---	---	---	---	---

Envoyé en préfecture le 09/10/2024 Reçu en préfecture le 09/10/2024

ID: 038-200040111-20241001-24_131-DE

Publié le 09/10/2024

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 09/10/2024

ID: 038-200040111-20241001-24_131-DE

A:	le	

Signature (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Publié le 09/10/2024



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

ID: 038-200040111-20241001-24_131-DE

■ En cas de remise contre récépissé :		
Le titulaire signera la formule ci-dess	ous:	
	« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »	
	A, le	
	Signature du titulaire,	
	mmandé avec acqueé de récontien .	
	mmandé avec accusé de réception :	
(Coller dans ce cadre l'avis de réception	postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)	
En cas de notification par vo	de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de	
l'accord-cadre.)	de reception de la presente notification par le titulaire da marche public du de	

Date de mise à jour : 01/04/2019.